Vos questions / nos réponses

Cocaine et alcool

Par L19L Postée le 16/08/2023 19:14

> Voilà ma fille prend de la cocaine et de l'alcool , elle a 20 ans et en plus je pense qu'elle est atteinte de schizophrénie, enfin d'une maladie mentale a cause de ces substances ou la maladie mentale a fait qu'elle ait pri de substances. Elle est allée plusieurs fois aux urgences, en psychiatrie, ils ne la gardent pas et de toute façon elle finit tjrs par partir des urgences Quelles sont les solutions que je peux avoir pour l'aider

---

Mise en ligne le 18/08/2023

Bonjour,

Vous nous indiquez que votre fille de 20 ans consomme de la cocaïne et de l'alcool. Vous soupçonnez la présence d'un trouble psychiatrique en lien avec ses consommations. Elle a déjà séjourné en psychiatrie mais vous nous dites que les professionnels ne la gardent pas où qu'elle s'enfuit. Vous souhaiteriez des conseils pour pouvoir l'aider.

Il nous est difficile de comprendre précisément les éléments de parcours de votre fille au regard de sa santé mentale et de ses consommations.

Nous allons toutefois tenter de vous apporter quelques pistes de réflexion avec les éléments dont nous disposons.

Avant toute chose, pour pouvoir aider une personne consommatrice, il est nécessaire qu'elle reconnaisse sa difficulté et qu'elle exprime la volonté d'arrêter. Sans quoi, étant majeure il n'est pas possible d'envisager qu'elle se soigne sans qu'elle ne le décide d'elle-même.

En ce qui concerne les troubles psychiatriques, il est également nécessaire que la personne reconnaisse sa maladie pour qu'elle accepte des soins et une prise en charge adaptée.

Il peut être assez fréquent qu'une personne en souffrance psychique, cherche au travers de la consommation de substances stupéfiantes une forme d'apaisement ou de fuite. Dans ce contexte, il est important que les

troubles soient traités pour limiter le recours aux produits. Mais cela ne peut s'envisager qu'à condition que la personne l'admette et qu'elle adhère aux soins.

Dans le cadre de la psychiatrie, il est possible d'envisager une hospitalisation sans consentement.

Or, cela correspond à une situation représentant un danger réel pour le patient, du fait d'une souffrance psychique, dans un contexte de crise. Il s'agit de l'hospitalisation à la demande d'un tiers. Ce sont les proches qui peuvent y recourir.

Pour plus d'informations nous vous transmettons en bas de page, un lien explicatif vers le site du service public pour connaitre les modalités et procédures d'admission.

Par ailleurs, si cela n'est pas encore le cas, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un Centre Médico-Psychologique de votre ville pour évoquer la situation et être conseillé dans cette situation.

En ce qui concerne l'aspect des consommations, si votre fille ne souhaite pas arrêter, il vous est possible en tant que parent d'être informé et soutenu par des professionnels en addictologie.

Il existe des Consultations Jeune Consommateur (CJC) destinées aux jeunes de 12 à 25 ans ainsi que leurs parents. Les professionnels sont formés en addictologie et ont l'habitude de travailler avec les adolescents et leurs parents. Vous pourrez les contacter même si votre fille refuse de se faire aider. Vous y trouverez soutien, informations et conseils. Les consultations sont individuelles, confidentielles et gratuites.

Nous vous transmettons en bas de page un lien vers notre rubrique « adresses utiles » pour trouver les coordonnées d'un CJC près de chez vous. Il vous suffira d'y renseigner la ville et de sélectionner « consultation jeune consommateur ».

Par ailleurs, en tant que parent de personne présentant un trouble psychique, il est possible de trouver du soutien dans votre positionnement auprès de l'union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM). Cet organisme dispose d'un relais local dans chaque département, en vue d'aider, d'informer les proches de personnes en difficulté. Vous trouverez également un lien en bas de page.

Enfin, si vous souhaitez évoquer votre situation plus en détail et échanger avec un professionnel, nos écoutants sont joignables tous les jours au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) de 8h à 2h ou par tchat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Avec tous nos encouragements.

Bien à vous

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Drogues info service
- Service-public.fr
- Unafam